
La Municipalité de Val-David lance un appel à ses artistes et artisans pour participer à la Virée et l'Allée des créateurs 2022

Val-David, 9 mars 2021

APPEL DE DOSSIERS — LA VIRÉE DES CRÉATEURS

La Municipalité du Village de Val-David lance un appel à ses artistes et artisans dont l'atelier professionnel est situé sur son territoire pour participer à la 2^e édition de la Virée des créateurs; un circuit qui permet aux visiteurs d'aller à leur rencontre, de découvrir leurs pratiques et leurs lieux de création.

Ce circuit des métiers d'arts sera accessible aux visiteurs les 29, 30 et 31 juillet et 5, 6, 7 août 2022. Il permettra aux artistes et aux artisans professionnels locaux d'accueillir le public à même leur atelier afin de partager leur pratique, de présenter leur travail et de vendre leurs créations uniques tout en offrant aux amateurs d'art une expérience authentique et originale.



Ce projet pilote sur 3 ans s'inscrit dans le cadre d'une entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications (MCC) afin de valoriser le talent et le savoir-faire des créateurs d'ici.

APPEL DE DOSSIERS — L'ALLÉE DES CRÉATEURS

Les artistes et artisans de la région sont conviés à poser leur candidature afin de réserver un espace dans la charmante Allée des créateurs qui prendra vie au cœur du village du 11 juin au 9 octobre 2022.

Située à l'extérieur juste à côté du Centre d'exposition, l'Allée des créateurs permet aux artistes et artisans de la région d'avoir un espace pour exposer et vendre leurs créations faits-main. Elle constitue une vitrine de choix pour ces derniers qui pourront bénéficier d'un achalandage exceptionnel de visiteurs pour faire découvrir leur passion, leur savoir-faire et toute leur créativité.



POUR PARTICIPER

Les artistes et artisans doivent soumettre leur dossier **avant le vendredi 8 avril 2022** à l'adresse secretariat@valdavid.com ou en personne au 2490, rue de l'Église (porte sur le côté).

Les formulaires d'appels de dossiers sont disponibles sur le site de la Municipalité à l'adresse valdavid.com sous l'onglet (Publications/Culture).

Seuls les dossiers complets et soumis avant la date limite seront considérés.